

Comprendre la vaccination

Enfants, adolescents, adultes





La vaccination permet de protéger chacun de nous contre différents microbes (virus et bactéries) à l'origine de maladies infectieuses.

C'est à la fin du XVIII^e siècle que le médecin anglais Edward Jenner met au point le premier vaccin contre la variole. En 1885, Louis Pasteur réalise la première vaccination contre la rage. L'histoire est en marche : le principe de la vaccination est identifié et de plus en plus de vaccins contre des maladies graves sont créés.

On se vaccine pour soi-même, mais aussi pour protéger ses parents, ses enfants, ses proches, ses collègues et les autres membres de la collectivité qui ne peuvent pas être vaccinés parce que malades ou trop jeunes. Les personnes vaccinées contribuent à protéger celles qui ne le sont pas.

Se faire vacciner, c'est participer à la lutte contre les infections, en France et dans le monde.

Ce livret répond à vos questions et vous permet de mieux comprendre l'utilité des vaccins pour lutter contre certaines maladies très graves.

SOMMAIRE

LA VACCINATION EXPLIQUÉE SIMPLEMENT	4
• À quoi servent les vaccins ?	4
• Les vaccins, comment ça marche ?	4
• Les vaccins détruisent-ils la protection naturelle contre les maladies ?	5
• Pourquoi certaines maladies ont-elles aujourd'hui disparu ?	6
• Que se passerait-il si les gens arrêtaient de se faire vacciner ?	7
• Avec autant de vaccins est-ce qu'on ne sollicite pas trop le système immunitaire ?	7
• Est-il possible de faire plusieurs vaccins en même temps ?	7
• Le calendrier des vaccinations c'est quoi ?	8
• Pourquoi est-ce que le calendrier des vaccinations change régulièrement ?	8
• Est-ce que la vaccination c'est aussi pour les adultes ?	9
• Pourquoi les vaccins sont-ils obligatoires chez le nourrisson ?	9
• Quels sont, en France, les vaccins obligatoires ?	10
• Les vaccins obligatoires sont-ils remboursés ?	11
• Pourquoi les vaccins sont-ils nécessaires pour l'entrée en collectivité ?	11
• Pourquoi le médecin vérifie-t-il les vaccinations de mon enfant ?	12
• Qui met au point les vaccins ?	13
• La vaccination comporte-t-elle des risques ?	13
• À quoi sert l'aluminium présent dans les vaccins ?	14
• Quelles sont les autorités qui encadrent la vaccination en France ?	14
• Y aura-t-il de nouveaux vaccins ?	15
• Le saviez-vous ?	15
DIPHTÉRIE TÉTANOS POLIOMYÉLITE	16
COQUELUCHE	18
HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B	19
HÉPATITE B	20
PNEUMOCOQUE	22
INFECTIONS À MÉNINGOCOQUE	23
ROUGEOLE OREILLONS RUBÉOLE	24
INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS	26
GRIPPE	28
ZONA	29
TUBERCULOSE	30
VACCINS DU VOYAGEUR	31
CONSEILS PRATIQUES	32
POUR EN SAVOIR PLUS	34

LA VACCINATION EXPLIQUÉE SIMPLEMENT

À quoi servent les vaccins ?

Les vaccins servent à se protéger contre certaines infections graves.

Grâce à la vaccination, la variole a disparu et d'autres infections, comme la poliomyélite, sont devenues très rares.

D'autres maladies pour lesquelles il existe un vaccin, comme la rougeole, existent toujours. C'est pour continuer à se protéger contre ces maladies qu'il est important de se faire vacciner. Plusieurs millions de personnes sont vaccinées chaque année en France.



Les vaccins, comment ça marche ?

Quand on fait une vaccination, on introduit dans le corps, par une piqûre ou par la bouche ou le nez, un microbe ou un fragment de microbe rendu inoffensif (c'est « l'antigène »).

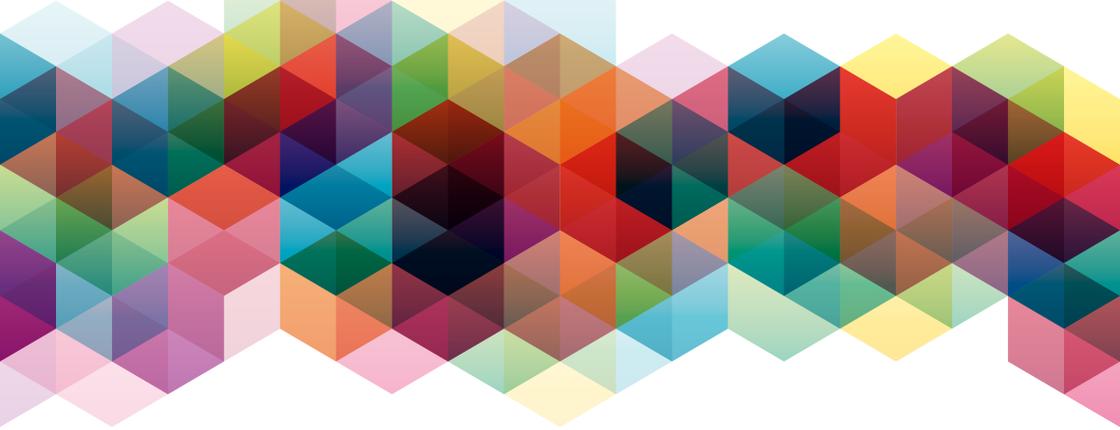
Notre corps réagit à l'introduction de ce microbe inoffensif en fabriquant des défenses appelées "anticorps". Au cours de la vie, lorsque le corps rencontre le vrai microbe, les défenses sont déjà là et le vrai microbe est éliminé (voir page 5).

Les vaccins protègent seulement des maladies contre lesquelles on est vacciné (par exemple le vaccin contre le tétanos ne protège que contre la maladie du tétanos).



Les vaccins détruisent-ils la protection naturelle contre les maladies ?

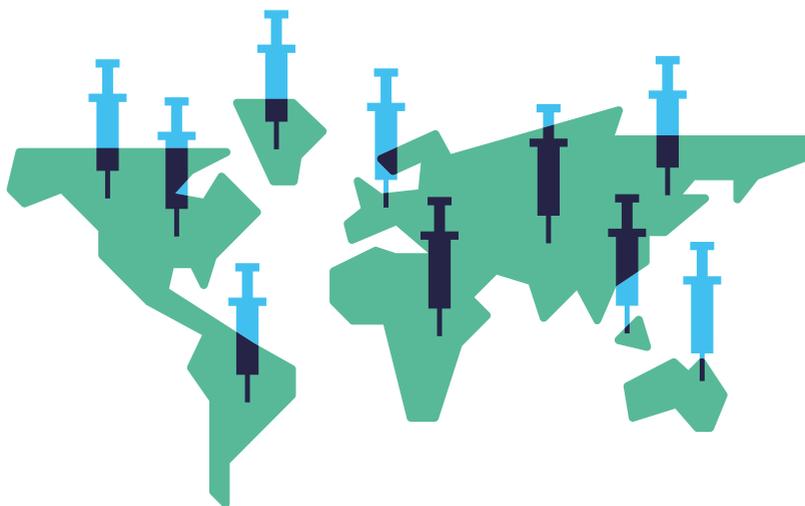
Non. Au contraire, les vaccins renforcent les protections naturelles et aident le corps à se préparer à l'avance pour pouvoir lutter contre les maladies ciblées par les vaccins.



Pourquoi certaines maladies ont-elles aujourd'hui disparu ?

Au cours de l'histoire, **les deux progrès qui ont le plus fait augmenter l'espérance de vie dans le monde et amélioré la santé des populations sont l'accès à l'eau potable et la vaccination.**

Certaines maladies peuvent être éliminées grâce à la vaccination, soit à l'échelon d'un pays, comme la poliomyélite et la diphtérie en France, soit à l'échelle de la planète : c'est le cas de la variole. **Mais certaines maladies réapparaissent dès que la proportion de personnes vaccinées diminue.**





Que se passerait-il si les gens arrêtaient de se faire vacciner ?

Il y aurait beaucoup plus de cas, de complications graves et plus de décès par maladies infectieuses. **Pour certaines maladies, il y aurait des épidémies régulières.** Il y a des exemples récents de ce type de situation :

- ◆ Aux États-Unis, la vaccination contre la coqueluche avait baissé en 2013, ce qui a entraîné une forte augmentation du nombre de cas de coqueluche : 21 000 cas ont été recensés en 2013 contre 1 000 cas en 1973.
- ◆ Une grosse épidémie de rougeole a eu lieu, en France, de 2008 à 2012 du fait du nombre insuffisant de personnes vaccinées contre cette maladie. Une autre épidémie a commencé en 2018.

Avec autant de vaccins est-ce qu'on ne sollicite pas trop le système immunitaire ?

Non. Le système immunitaire (système de défense) est capable de faire face à beaucoup d'attaques en même temps. Il est fait pour se défendre contre énormément de microbes. Se faire vacciner ne diminue ni sa force ni ses capacités.

Est-il possible de faire plusieurs vaccins en même temps ?

Oui. Si certains vaccins sont administrés en même temps, c'est qu'ils sont compatibles et qu'ils ont la même efficacité lorsqu'ils sont donnés ensemble.

1 million

c'est le nombre d'antigènes (c'est-à-dire tous les éléments étrangers au corps comme les virus, les parasites, mais aussi les poussières, les protéines alimentaires, etc.) auquel notre corps peut répondre en même temps.

138

c'est le nombre d'antigènes contenus dans la totalité des vaccins du calendrier des vaccinations. C'est comme une goutte d'eau dans l'océan pour notre système immunitaire !

Le calendrier des vaccinations c'est quoi ?

Le calendrier des vaccinations décrit l'ensemble des vaccins qu'il faut faire selon l'âge de la personne (nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées, etc.) et selon les particularités de chacun (femmes enceintes, métiers spécifiques, personnes dont le système immunitaire fonctionne mal, etc.).

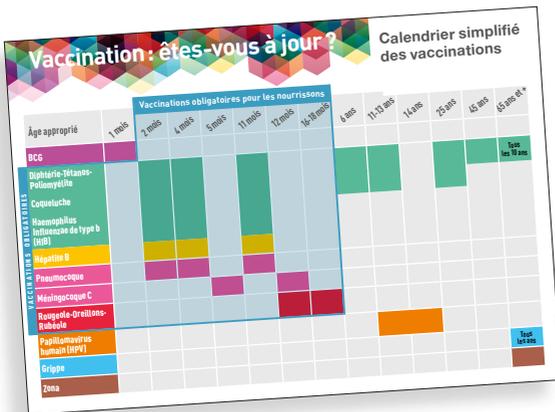
Il précise aussi le nombre d'injections, les rappels et l'espacement entre les vaccins.

Il est publié chaque année par le ministère de la Santé après avis de la Commission technique des vaccinations de la Haute Autorité de santé.

Pourquoi est-ce que le calendrier des vaccinations change régulièrement ?

Le calendrier des vaccinations peut changer pour s'adapter :

- ◆ à l'évolution des maladies, leur fréquence, aux risques d'épidémies, aux groupes de personnes les plus touchées (qui peuvent changer au cours du temps).
- ◆ à l'existence de nouveaux vaccins et l'évolution des vaccins qui existent déjà.
- ◆ aux nouvelles connaissances scientifiques sur la durée de protection des vaccins.





Est-ce que la vaccination c'est aussi pour les adultes ?

Oui, la vaccination est aussi très utile chez l'adulte. Il est nécessaire que les adultes fassent les rappels des vaccins qu'ils ont eus lorsqu'ils étaient enfants. En effet, **les défenses du corps peuvent diminuer avec le temps et doivent être réactivées**, comme par exemple pour des maladies comme le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche.

Il n'est jamais trop tard pour se faire vacciner: les adultes peuvent aussi se faire vacciner même s'ils n'ont jamais été vaccinés auparavant.

Certains vaccins sont recommandés ou exigés pour les adultes (et parfois les enfants) lors d'un voyage dans certains pays.

Pourquoi les vaccins sont-ils obligatoires chez le nourrisson ?

Les premières vaccinations disponibles ont été rendues obligatoires, en France, à une époque où ces maladies étaient fréquentes et où le niveau sanitaire général de la population nécessitait de telles mesures. Au XX^e siècle, la vaccination obligatoire a permis ainsi de faire disparaître la variole. La vaccination contre la variole a donc été supprimée, mais celles contre la diphtérie, la poliomyélite et le tétanos sont restées obligatoires. Les vaccins apparus ensuite ont été recommandés sans être obligatoires.

Pour une protection collective contre une maladie infectieuse donnée, la proportion de personnes vaccinées (couverture vaccinale) devrait être de 95 %. En France, en 2017, cette couverture était atteinte pour les trois maladies contre lesquelles la



—>
0 cas de poliomyélite en France depuis 1997. **0** cas de variole dans le monde depuis 1977.

—>
1 000 décès dus au tétanos étaient déclarés en 1945, **171** en 1995, **7** en 2005 et depuis 2012 entre **0** et **1** cas par an.



vaccination était obligatoire (diphtérie, tétanos et poliomyélite). En revanche, pour d'autres vaccins recommandés (hépatite B, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole), les couvertures vaccinales n'étaient pas suffisantes et à l'origine d'épidémies, de décès ou de handicaps évitables.

C'est pourquoi les obligations vaccinales ont été étendues au 1^{er} janvier 2018, chez l'enfant de moins de 2 ans, de trois à onze maladies.

Quels sont, en France, les vaccins obligatoires ?

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite étaient obligatoires avant l'âge d'un an.

Pour les **nourrissons nés à compter du 1^{er} janvier 2018**, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* b, l'hépatite B, le pneumocoque, le méningocoque C, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la fièvre jaune est également obligatoire.

Chez les adultes, **il y a des vaccinations obligatoires pour des métiers exposant à un risque** plus important d'infection et de transmission de certaines maladies, comme par exemple les **professions de santé**.





Les vaccins obligatoires sont-ils remboursés ?

Le vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans inclus (65 % au-delà de 17 ans).

Les vaccins obligatoires sont remboursés à 65 % sur prescription médicale pour les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, méningites à *Haemophilus influenzae* b, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole (ROR). En général, les complémentaires santé (mutuelles) remboursent la part restante (35 %).

Les vaccinations sont en général gratuites (sans avance de frais) dans les centres de protection maternelle et infantile et dans les centres de vaccination publics.

Pourquoi les vaccins sont-ils nécessaires pour l'entrée en collectivité ?

Les enfants les plus jeunes ne sont pas encore protégés contre certaines maladies : leur système immunitaire est fragile et a besoin d'être renforcé par la vaccination.

En commençant sa vie en collectivité, en crèche, à l'école ou en centre de loisirs et de vacances, un enfant va côtoyer beaucoup d'autres enfants. La vaccination permet de le préserver d'un risque élevé de contracter de nombreuses maladies infectieuses très contagieuses, de protéger les autres enfants de la collectivité et de diminuer le risque d'épidémies.

Pour les enfants **nés à partir du 1^{er} janvier 2018**, les onze vaccinations obligatoires sont exigées **pour être admis en collectivité**



11 vaccinations

pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.



depuis le 1^{er} juin 2018. Les parents doivent présenter le carnet de santé de l'enfant, rempli par un médecin avec son tampon, ou un certificat de vaccination pour qu'il soit admis en crèche ou dans toutes les collectivités d'enfants : assistant(e)s maternel(le)s, école, centre de loisirs, colonie, etc. Si leur enfant n'est pas vacciné, les parents ont trois mois pour se mettre en conformité avec la loi.



Pour les **enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018**, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite continuent d'être exigées pour entrer en collectivité.

Sauf contre-indication médicale reconnue, les enfants n'ayant pas reçu les vaccinations obligatoires ne peuvent pas entrer en collectivité.

Pourquoi le médecin vérifie-t-il les vaccinations de mon enfant ?

Les médecins généralistes, les pédiatres, les infirmières scolaires, les sages-femmes vérifient si les vaccins ont été faits et si des rappels sont nécessaires.

Ces professionnels de santé informent les parents de l'importance de la vaccination pour leur enfant et pour la collectivité.

Ils expliquent également les risques pour la santé de l'enfant et celle des autres si les parents refusent de les faire vacciner. Dans le cadre des vaccins obligatoires, la loi doit être respectée.



Qui met au point les vaccins ?

Les vaccins sont mis au point par les chercheurs universitaires, des fondations publiques ou par des laboratoires pharmaceutiques.

La vaccination comporte-t-elle des risques ?

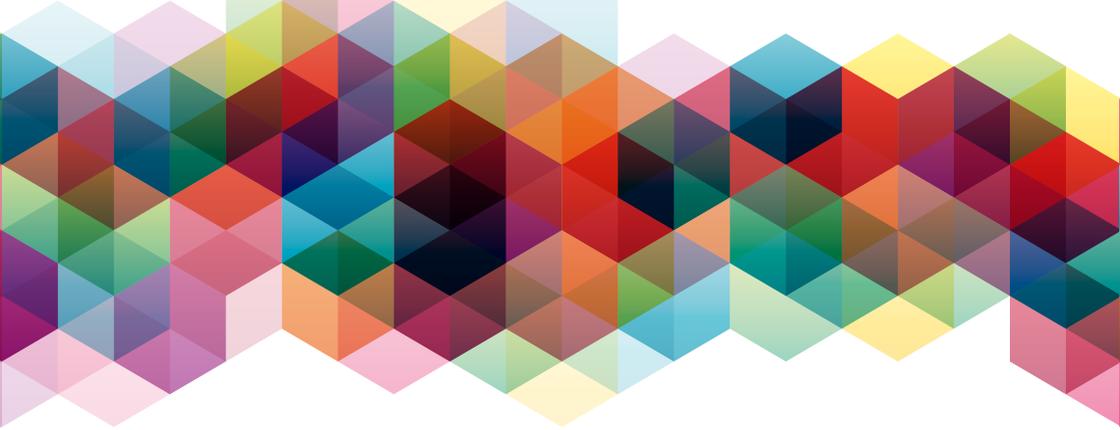
Les études menées sur chaque vaccin avant sa commercialisation ne montrent pas de risque plus important de développer une maladie après avoir été vacciné.

D'ailleurs, **plusieurs centaines de millions de personnes sont vaccinées chaque année en France et dans le monde sans développer de maladies particulières.**

Le vaccin est un médicament. Comme pour tous les médicaments, il peut y avoir des effets secondaires ou indésirables, le plus souvent sans gravité (un peu de fièvre, une douleur au point d'injection). Ces effets sont beaucoup moins importants que ceux que peut causer la maladie contre laquelle protège le vaccin.

Il existe aussi des circonstances où l'on ne peut pas faire certains vaccins, c'est ce que l'on appelle les contre-indications : elles sont rares. Votre médecin vérifiera si vous pouvez ou non être vacciné au moment voulu.





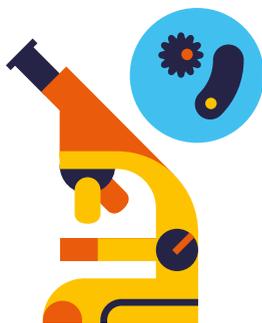
À quoi sert l'aluminium présent dans les vaccins ?

L'aluminium est un composant (appelé adjuvant) utilisé dans la fabrication des vaccins depuis 1926, pour améliorer leur efficacité et augmenter la réaction immunitaire.

De nombreuses recherches et études scientifiques ont été menées pour vérifier que l'aluminium était sans danger. Aucun effet nocif n'a été établi. Des traces d'aluminium peuvent rester autour du point d'injection pendant plusieurs années après l'injection, sans danger avéré pour la santé.

Quelles sont les autorités qui encadrent la vaccination en France ?

- ◆ Le ministère de la Santé élabore la politique vaccinale.
- ◆ La Haute Autorité de santé avec la Commission technique des vaccinations donne des avis et des recommandations sur les vaccinations en se basant sur les connaissances scientifiques. Elle évalue également le service rendu de nouveaux vaccins si le laboratoire qui les produit souhaite qu'ils soient remboursés par l'Assurance maladie.
- ◆ L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) contrôle la qualité des vaccins et surveille tous les effets indésirables déclarés par les patients et les professionnels de santé. Elle travaille en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments.
- ◆ Santé publique France assure la surveillance des maladies pour lesquelles il existe des vaccins et la surveillance de la couverture vaccinale. Elle informe le public et les professionnels de santé sur les vaccinations et sur les épidémies en cours.





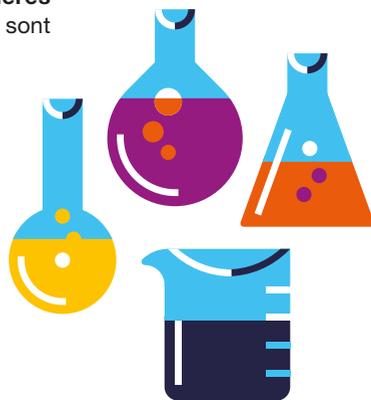
Y aura-t-il de nouveaux vaccins ?

De nombreux scientifiques et chercheurs travaillent ensemble en France et à l'étranger pour trouver de nouveaux vaccins et proposer aux populations du monde entier des solutions pour lutter contre les maladies infectieuses, qui provoquent encore aujourd'hui des épidémies et beaucoup de décès chaque année.

Parmi les maladies infectieuses qui font l'objet de recherches intensives, on peut citer la dengue, la maladie à virus Ebola, l'infection à VIH (virus de l'immunodéficience humaine responsable du sida), les infections par les virus Chikungunya et Zika, l'hépatite C ou encore le paludisme.

Le saviez-vous ?

Plusieurs dizaines de "candidats vaccins" contre le VIH (virus responsable du sida – syndrome d'immunodéficience acquise) **ont, par exemple, été testées ces trente dernières années.** La recherche se poursuit et de nouvelles pistes sont continuellement explorées.



DIPHTÉRIE TÉTANOS POLIOMYÉLITE



Il existe **1 vaccin** qui combine une protection contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la bactérie *Haemophilus influenzae b* et l'hépatite B.

La diphtérie se transmet principalement par la toux et les éternuements

Généralement, elle prend la forme d'une angine grave, qui peut entraîner des complications et provoquer la mort par asphyxie. La diphtérie transmise par les hommes a disparu en France mais il existe encore des foyers dans le monde. La vaccination de toute la population permet donc d'éviter la transmission du microbe responsable de la diphtérie et la réapparition de cette maladie en France.

Le tétanos est causé par une bactérie

qui vit très longtemps (plus de cent ans) et qui se trouve partout dans la terre. Elle s'introduit dans le corps par une blessure ou une petite plaie. Le tétanos atteint le système nerveux et il est mortel une fois sur trois ou peut laisser des séquelles graves.

Le vaccin est le seul moyen d'être protégé contre le tétanos car il n'existe pas d'immunité naturelle (c'est-à-dire pas de défenses naturelles) contre cette maladie.

La poliomyélite est une infection virale

qui, dans sa forme la plus grave, provoque des paralysies des bras, des jambes ou des muscles qui permettent de respirer. Ces paralysies peuvent laisser des déformations presque toujours définitives.

En France, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire pour tous les nourrissons depuis longtemps.



Pourquoi des personnes meurent-elles encore du tétanos en France ?

Parce qu'elles ne sont pas protégées par la vaccination et que le tétanos est une bactérie fréquente (les personnes qui jardinent et qui bricolent sont particulièrement exposées au risque de maladie) et mortelle dans un cas sur trois. Certaines personnes n'ont jamais été vaccinées ou bien leur vaccination est trop ancienne.

Après avoir été vaccinée contre le tétanos, **une personne adulte est protégée pendant environ vingt ans**. Les rappels, à l'âge adulte, se font à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis au-delà, tous les dix ans.

Pourquoi se faire vacciner contre certaines maladies qui ont presque disparu de France ?

Les microbes ne s'arrêtent pas aux frontières. La vaccination reste indispensable car de nombreuses personnes voyagent dans des pays où des maladies, qui pourraient être évitées par la vaccination, sont encore présentes : c'est le cas de la poliomyélite dans certains pays d'Afrique et d'Asie. Cette maladie pourrait réapparaître chez des personnes non vaccinées ou n'ayant pas effectué leurs rappels.



En 2015 et 2016,
2 enfants non
vaccinés sont morts
de **diphtérie**
en Europe.

COQUELUCHE

La coqueluche est une maladie respiratoire due à une bactérie.



Elle provoque des quintes de toux fréquentes et prolongées. **La coqueluche est très contagieuse et se transmet par la toux des personnes infectées.** La coqueluche est fréquente chez les adultes. C'est une maladie grave lorsqu'elle touche des personnes fragiles notamment les nourrissons et les femmes enceintes. Chez les nourrissons non vaccinés, la coqueluche peut entraîner des complications respiratoires ou cérébrales graves qui peuvent conduire à des décès.

La vaccination contre la coqueluche est obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Pourquoi faut-il faire un rappel de vaccination contre la coqueluche à l'âge de 25 ans ?

L'efficacité du vaccin contre la coqueluche n'est pas définitive. Avoir eu la maladie dans l'enfance ne protège pas toute la vie et il est possible de l'attraper plusieurs fois dans sa vie.

Le rappel à 25 ans permet d'éviter de transmettre la maladie aux nourrissons de moins de 6 mois, qui ne sont pas encore protégés par la vaccination et chez qui la coqueluche peut entraîner des complications graves, voire des décès.

Il faut que les femmes soient vaccinées contre la coqueluche si possible avant que la grossesse ne démarre ou juste après l'accouchement. Il faut aussi s'assurer avant ou juste après la naissance d'un bébé que l'entourage est à jour de sa vaccination (parents, frères et sœurs, grands-parents, personnes qui garderont le nourrisson).

→
La vaccination
contre la coqueluche
est obligatoire chez
le nourrisson né
à partir du
**1^{er} janvier
2018.**

HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B

La bactérie *Haemophilus influenzae* de type b, appelée couramment « Hib », est très répandue. Elle se retrouve facilement dans les voies aériennes supérieures (nez, gorge).

Elle se transmet par les gouttelettes de salive des personnes infectées.

Cette bactérie peut entraîner des infections locales, comme une otite ou une épiglottite, infection de l'arrière-gorge (larynx) pouvant entraîner une asphyxie. Elle peut également se disséminer dans l'organisme par le sang (septicémie) et provoquer des méningites (infections des enveloppes du cerveau).

Environ 95 % de ces infections surviennent avant l'âge de 5 ans.

Les méningites à *Haemophilus influenzae* b peuvent être mortelles ou laisser des séquelles graves (surdité, cécité) dans environ 15 % des cas malgré un traitement antibiotique réalisé en milieu hospitalier.

A quel moment se faire vacciner contre l'*Haemophilus influenzae* de type b ?

La vaccination contre les infections à l'*Haemophilus influenzae* de type b est obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018.



Depuis la mise à disposition du vaccin, le nombre de méningites à *Haemophilus* b chez les enfants de moins de 5 ans a chuté d'environ **500** à moins de **10** par an.

HÉPATITE B

L'hépatite B est une maladie du foie due à un virus : le Virus de l'Hépatite B (ou VHB).

En France, **1 500 personnes** meurent encore chaque année d'une maladie du foie liée à l'hépatite B et **270 000** sont porteuses chroniques du virus.



Ce virus est très contagieux (cent fois plus contagieux que le virus du sida). **Il peut se transmettre par les relations sexuelles et par le sang.** Ainsi, le partage d'aiguilles ou de seringues souillées pour les personnes qui consomment de la drogue représente un mode de contamination fréquent. De même, des contaminations lors de tatouages et piercings sont possibles si le matériel n'a pas été correctement stérilisé. Enfin, le virus peut être transmis de la mère à l'enfant au cours de l'accouchement ou de l'allaitement.

L'hépatite B peut se manifester par une jaunisse (c'est-à-dire une coloration jaune de la peau et des yeux) ainsi que par une grande fatigue. Dans 70 % des cas, les personnes infectées ne ressentent pas de symptômes particuliers. La maladie guérit toute seule le plus souvent ou devient chronique. Chez 30 % des patients avec une maladie chronique, elle peut entraîner une cirrhose ou un cancer du foie.

Trois injections suffisent pour être protégé toute la vie.

Le vaccin contre l'hépatite B est-il vraiment utile ?

Se faire vacciner contre l'hépatite B est très utile car le virus est présent en France et dans de nombreux pays.

Faire vacciner ses enfants quand ils sont petits, c'est les protéger pour plus tard, lorsqu'ils rencontreront le virus. **La vaccination est obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018.** Elle est également obligatoire pour certains métiers.



À Taïwan, où le virus est très fréquent comme dans beaucoup de pays d'Asie, une grande étude a montré que le nombre de cirrhoses et de cancers du foie a diminué de façon spectaculaire grâce à la vaccination. En Italie du sud, cinq ans après le début de la vaccination des enfants, le nombre d'enfants porteurs d'hépatite chronique a été divisé par dix.

La vaccination contre le virus de l'hépatite B comporte-t-elle des risques ?

Le vaccin est un médicament. Comme tout médicament, il peut avoir des effets imprévisibles comme une réaction allergique. Comme pour les autres vaccins, des effets secondaires et indésirables sont également possibles (petite fièvre, douleur au point d'injection). Ces effets sont très faibles comparés à ceux de l'hépatite B.

En 1998, lors d'une campagne de vaccination des adolescents, les médias ont parlé de l'apparition de cas de sclérose en plaques (ou SEP) soupçonnés d'être liés à la vaccination contre l'hépatite B. Afin de pouvoir vérifier ces informations et selon le principe de précaution, il a été décidé de stopper la campagne de vaccination.

Depuis, aucune recherche ou étude menée en France et dans le monde n'a montré de lien entre la vaccination contre l'hépatite B et le développement de la sclérose en plaques.

Depuis 1982, plus de **1,5 milliard** de doses de vaccin contre l'hépatite B ont été administrées dans le monde.

PNEUMOCOQUE

Le pneumocoque est une bactérie responsable d'infections graves comme les pneumonies, les méningites et les septicémies.

—→
Environ
700 cas par an
de méningites dues
au pneumocoque
sont recensés
en France
métropolitaine.



Les pneumonies sont des infections du poumon. Les septicémies (infections du sang) et les méningites (infections des méninges) sont très graves. Les infections à pneumocoque peuvent être mortelles ou laisser des séquelles graves (surdit , handicap neurologique, etc.).

Elles sont plus fr quentes et plus graves chez les nourrissons et les personnes  g es.

La vaccination est le meilleur moyen de se prot ger contre les infections   pneumocoque.

La vaccination a permis de diminuer de mani re tr s importante le nombre d'infections graves chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans.

Quand et qui doit-on vacciner contre le pneumocoque ?

La vaccination contre le pneumocoque est **obligatoire chez tous les nourrissons n s   partir du 1^{er} janvier 2018** d s l' ge de 2 mois.

Chez l'enfant et l'adulte fragilis s par certaines maladies, la vaccination contre le pneumocoque est recommand e **sans limite d' ge**. Les vaccins utilis s varient selon l' ge de la personne et son  tat de sant .

INFECTIONS À MÉNINGOCOQUE

Les méningocoques sont des bactéries normalement présentes dans la gorge et le nez de nombreuses personnes.

Ces bactéries peuvent se transmettre par voie aérienne ou par la salive mais le plus souvent sans provoquer de maladies. Dans de rares cas, les méningocoques entraînent des maladies très graves comme les méningites ou les septicémies qui peuvent être mortelles ou laisser des séquelles graves (paralysie, retard mental, etc.).

Il existe plusieurs types de méningocoques. Des vaccins existent contre certains types de méningocoques. En France, la vaccination contre le méningocoque de type C est inscrite au calendrier vaccinal. Des vaccins contre d'autres types de méningocoques peuvent être recommandés pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, en cas d'épidémie ou de voyage dans des zones où ces bactéries sont présentes.

Quand et qui doit-on vacciner contre le méningocoque C ?

La vaccination contre les infections à méningocoque C est **obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018**. Une vaccination de rattrapage est recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans pour les personnes non encore vaccinées.

◆—◆
En France, les infections graves à méningocoque touchent environ **600 personnes par an.**

ROUGEOLE OREILLONS RUBÉOLE

—◆—
1 personne
infectée par la
rougeole peut
contaminer
**entre 15 et
20 personnes**
non vaccinées.



—◆—
Avant la vaccination,
les oreillons étaient
**la première
cause de
méningite
virale** (infection
des enveloppes
du cerveau) chez
l'enfant.

**La rougeole est une maladie virale
très contagieuse.**

Elle se transmet par l'éternuement et la toux. La rougeole commence par une fièvre, un écoulement des yeux et du nez, et de la toux. Puis l'éruption (boutons) apparaît. La rougeole peut entraîner des complications graves (atteintes du cerveau ou des poumons) qui nécessitent une hospitalisation (surtout chez les enfants de moins de 1 an, les adolescents, et les jeunes adultes) et qui peuvent entraîner le décès. Certaines complications peuvent apparaître longtemps après la maladie.

**Les oreillons sont une inflammation
des glandes salivaires qui provoque
un gonflement du cou.**

C'est une infection virale très contagieuse qui se transmet par les postillons et la salive. Des épidémies peuvent arriver dans les collectivités (écoles, universités, etc.). Généralement sans gravité, cette maladie est très douloureuse et peut entraîner des surdités chez les enfants et des complications ovariennes ou testiculaires chez les adolescents et les adultes, parfois responsables de stérilité.

**La rubéole est une maladie
contagieuse due à un virus.**

La rubéole est une maladie infantile bénigne qui donne une éruption fébrile. **Elle est un vrai danger pour les femmes enceintes et leur futur bébé.** Si on l'attrape pendant les premiers mois de la grossesse, la rubéole peut provoquer des



malformations graves chez le bébé. C'est pourquoi, il est indispensable que toutes les femmes en âge d'avoir des enfants soient vaccinées.

En France, des cas de rubéole congénitale sont encore observés et sont la cause dans certains cas d'interruptions médicales de grossesse.

Quand et qui doit-on vacciner contre ces trois maladies ?

Un vaccin unique existe pour se protéger à la fois de la rougeole, des oreillons et de la rubéole : le ROR. Deux doses de vaccin sont nécessaires. Il est **obligatoire pour tous les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et pour toutes les personnes nées après 1980.**

Est-ce qu'il y a un risque pour la santé à se faire vacciner avec le vaccin ROR ?

Non, le vaccin ROR est tout à fait sûr. En 1998, une étude anglaise avait fait craindre un lien possible entre cette vaccination et le développement de l'autisme. Depuis, il a été démontré que les résultats de cette étude avaient été falsifiés. D'autres études portant sur un nombre très important de patients vaccinés ont confirmé qu'il n'y avait aucun lien entre le vaccin ROR et l'autisme.



INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS

Les papillomavirus humains (ou HPV) sont des virus très courants qui se transmettent par voie sexuelle.

—◆—
En France,
1 000
femmes
décèdent chaque
année d'un cancer
du col de l'utérus.

Il existe plus de 150 types de papillomavirus dont 40 peuvent infecter les organes génitaux des hommes et des femmes. Ces virus sont à l'origine de plus de 6 000 cancers par an en France. Près de la moitié sont des cancers du col de l'utérus, qui est le 2^e cancer le plus fréquent chez la femme. Les autres cancers concernent le pénis, l'anus, le vagin ou la sphère ORL.

Les virus HPV sont également responsables de verrues anogénitales très fréquentes chez la femme comme chez l'homme (environ 100 000 personnes touchées chaque année). Ces verrues sont bénignes mais récidivantes ; leur traitement est douloureux et affecte la vie sexuelle. Les infections se transmettent généralement lors des premiers contacts sexuels.

Dans la plupart des cas, le virus s'élimine naturellement après l'infection. Dans les 10 % de cas restants, l'infection persiste et peut entraîner des lésions au niveau de la muqueuse du col de l'utérus et de l'anus. On parle alors de lésions précancéreuses qui peuvent évoluer vers un cancer dix à quinze ans après l'infection. Ces lésions du col de l'utérus sont détectées par les frottis qui doivent être régulièrement effectués par le médecin traitant, un gynécologue ou une sage-femme.

La vaccination des femmes ne protège cependant pas contre tous les papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus. **C'est pourquoi se faire vacciner ne dispense pas du dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis. Cet examen doit être réalisé tous les trois ans chez toutes les femmes de 25 à 65 ans.**



Qui faut-il vacciner contre les HPV ?

Cette vaccination est recommandée, pour **les jeunes filles entre 11 et 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans. La vaccination des garçons aux mêmes âges sera mise en place au cours de l'année 2020.**

Elle est également recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans chez les hommes ayant ou ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Les vaccins contre les HPV peuvent-ils provoquer des scléroses en plaques ?

170 millions de doses de vaccins contre les HPV ont été distribuées dans le monde. Le système de surveillance montre qu'il n'y a pas plus de développement de sclérose en plaques (ou SEP) chez les personnes vaccinées que chez les personnes non vaccinées.

La vaccination contre les HPV est-elle vraiment utile ?

La vaccination contre les HPV est utile car elle empêche, pour une majorité de ces virus, le développement des lésions précancéreuses du col de l'utérus, de l'anus, de la vulve et du vagin. Elle réduit la fréquence de virus HPV détectés dans la gorge. Le vaccin protège également de l'apparition de verrues anogénitales.

La vaccination dès l'âge de 11 ans et les frottis de dépistage réguliers à l'âge adulte sont deux actions complémentaires qui permettent de réduire considérablement les décès dus au cancer du col de l'utérus chez la femme.



L'Australie a mis en place un programme de vaccination généralisée contre les infections à HPV, en **2007**. Depuis, il y a une diminution importante du nombre de lésions précancéreuses chez les femmes vaccinées.

GRIPPE

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus appelés *Influenzae*.



Selon les années, **5%** de la population sont touchés par la grippe. Ce taux atteint **30 à 40%** chez l'enfant.

Souvent considérée comme bénigne, elle peut être grave, voire mortelle notamment, pour de nombreuses personnes à risque ou fragilisées par certaines maladies chroniques (affections de longue durée), ainsi que pour les personnes âgées.

La vaccination est un moyen de prévention efficace pour éviter d'être malade lors de l'épidémie saisonnière qui survient chaque année, en France, entre les mois de novembre et d'avril.

Pour les personnes à risque ou fragilisées, le vaccin contre la grippe est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie (Sécurité sociale).

Pourquoi doit-on faire le vaccin contre la grippe tous les ans ?

Il existe différents types de virus grippaux. **Ces virus se caractérisent par leurs fréquentes mutations.** Tous les ans, les souches utilisées pour la préparation du vaccin sont celles qui ont circulé pendant l'hiver précédant, afin de correspondre au mieux à celles qui circuleront l'hiver suivant la fabrication du vaccin.

La vaccination doit donc être refaite tous les ans à l'automne afin que le vaccin protège contre les virus qui circuleront durant l'hiver.

ZONA

Le zona est dû au virus varicelle-zona (VZV pour varicella-zoster virus).

Après une infection par la varicelle dans l'enfance, le virus peut rester « en sommeil » dans certains ganglions nerveux. Sous l'effet de l'âge, de la fatigue, d'une maladie ou sans raison apparente, il peut se réactiver sous la forme d'un zona. Les personnes de plus de 50 ans sont les plus touchées. Plus l'âge avance, plus le zona est fréquent et sévère, car le système immunitaire devient moins efficace pour garder ce virus « sous contrôle ».

Le zona provoque une éruption douloureuse. Les douleurs peuvent persister après l'éruption et peuvent être difficilement supportables et gêner la vie quotidienne pendant une période plus ou moins longue (de quelques jours à plusieurs mois).

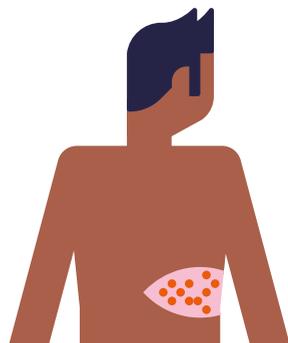
Plus rarement, le zona peut atteindre le visage (zona dit « ophtalmique »).

Pourquoi et quand se faire vacciner contre le zona ?

La vaccination est recommandée chez les adultes âgés de 65 à 74 ans pour diminuer le risque de zona et surtout le risque de douleurs.



On estime qu'environ **1 personne sur 2** dans le monde, âgée de **85 ans** a eu au moins un épisode de zona.



TUBERCULOSE

La tuberculose est une maladie infectieuse qui atteint en général les poumons.

En France, entre **5 000 et 6 000 cas** de tuberculose sont déclarés chaque année, avec de grandes variations d'une région à l'autre.

Chaque année dans le monde, on estime à **9 millions** le nombre de nouveaux malades et à **1,5 million** le nombre de morts dus à la tuberculose.

C'est une maladie bactérienne contagieuse qui se transmet par la toux des personnes infectées. Elle donne essentiellement une maladie pulmonaire. Si elle n'est pas soignée, la tuberculose peut être mortelle. Il existe des formes graves de la maladie, comme les méningites tuberculeuses qui touchent notamment les enfants. Un vaccin protège des formes graves de tuberculose : le BCG. Depuis 2007, la vaccination par le BCG n'est plus obligatoire mais elle reste recommandée pour les nourrissons et les enfants les plus exposés au risque de tuberculose.

Quand et quels enfants faut-il vacciner contre la tuberculose (BCG) ?

La vaccination BCG est faite à partir de l'âge de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez les enfants à risque de tuberculose. La vaccination est recommandée en particulier pour tous les enfants vivant en Guyane et à Mayotte car la tuberculose reste fréquente dans ces régions. Elle est également recommandée pour les enfants nés dans un pays où la tuberculose est répandue et pour les enfants dont un des parents est originaire d'un pays à risque.

Pourquoi certaines personnes vaccinées attrapent-elles quand même la tuberculose ?

Le vaccin BCG n'est pas efficace à 100 %, notamment contre les formes pulmonaires où la protection est de 50%. Il protège surtout des formes graves de tuberculose en particulier chez les enfants.

VACCINS DU VOYAGEUR

Il existe des risques de maladies liés à certains voyages et la vaccination constitue une des mesures importantes de prévention.

Il est important de vérifier que ses vaccinations sont à jour, notamment contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Des vaccins spécifiques sont recommandés selon les types de voyage et la destination : hépatites A et B, rage, typhoïde, encéphalite japonaise, encéphalite à tique, etc.

Par ailleurs, certains pays exigent des vaccinations spécifiques, par exemple, contre la fièvre jaune et le méningocoque ACYW.

C'est pourquoi il est important de consulter son médecin ou un centre de vaccination spécialisé deux à trois mois avant son départ en voyage.

Certains vaccins doivent être faits dans un centre de vaccination habilité et doivent être notés sur un carnet international de vaccination (de couleur jaune).



CONSEILS PRATIQUES



Le calendrier des vaccinations au format carte postale

Cette carte postale résume les vaccins obligatoires ou recommandés à l'ensemble de la population. Elle est mise à jour chaque année. Vous la trouverez chez votre médecin, votre pharmacien et sur internet sur le site vaccination-info-service.fr



Le carnet de vaccination

Il est individuel et indispensable pour que le professionnel qui vaccine inscrive le nom du vaccin et la date de l'injection. Il inscrit souvent au crayon la date du prochain vaccin à faire.

Ce carnet est pratique car il vous permet de savoir quelles vaccinations vous avez reçues et si vous êtes à jour. Chez l'enfant, ce sont les pages « vaccins » du carnet de santé qui tiennent lieu de carnet de vaccination.

En cas de retard vaccinal

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de "rattrapage".

Toutes les doses reçues comptent. Parlez-en à votre médecin.



Conserver les vaccins

Dès le retour de la pharmacie, les vaccins doivent être conservés entre +2°C et +8°C à l'intérieur du réfrigérateur, **et pas dans la porte.**

Si vous avez gardé un vaccin qui est périmé, le mieux est de le rapporter dans une pharmacie.



Où se faire vacciner ?

- ◆ Chez un médecin.
- ◆ Dans un centre de vaccinations.
- ◆ Dans une consultation de PMI, pour les enfants jusqu'à 6 ans et les femmes enceintes.
- ◆ Chez un infirmier, avec l'ordonnance du médecin.
- ◆ Chez une sage-femme pour certains vaccins.
- ◆ Chez un pharmacien pour le vaccin contre la grippe.
- ◆ Dans un centre de vaccinations internationales habilité.
- ◆ Au service de médecine du travail pour certains vaccins.
- ◆ Dans un service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) pour certains vaccins.
- ◆ Dans un centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), un centre de planification familiale, un centre d'examens de santé, pour certains vaccins.
- ◆ Dans certaines circonstances, les vaccins peuvent être administrés dans le cadre du service de santé scolaire.



POUR EN SAVOIR PLUS



L'information sur Internet

Vaccination-info-service.fr

Vous vous posez des questions sur la vaccination : Quels vaccins dois-je faire ? Comment se déroule la vaccination ? Qu'y a-t-il dans un vaccin ? Les vaccins sont-ils sûrs ?

Vaccination-info-service.fr, site institutionnel sur la vaccination, apporte des réponses à vos questions et propose des explications sous forme de vidéos d'experts et d'animations.

Ministère de la Santé

<https://www.solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination>

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

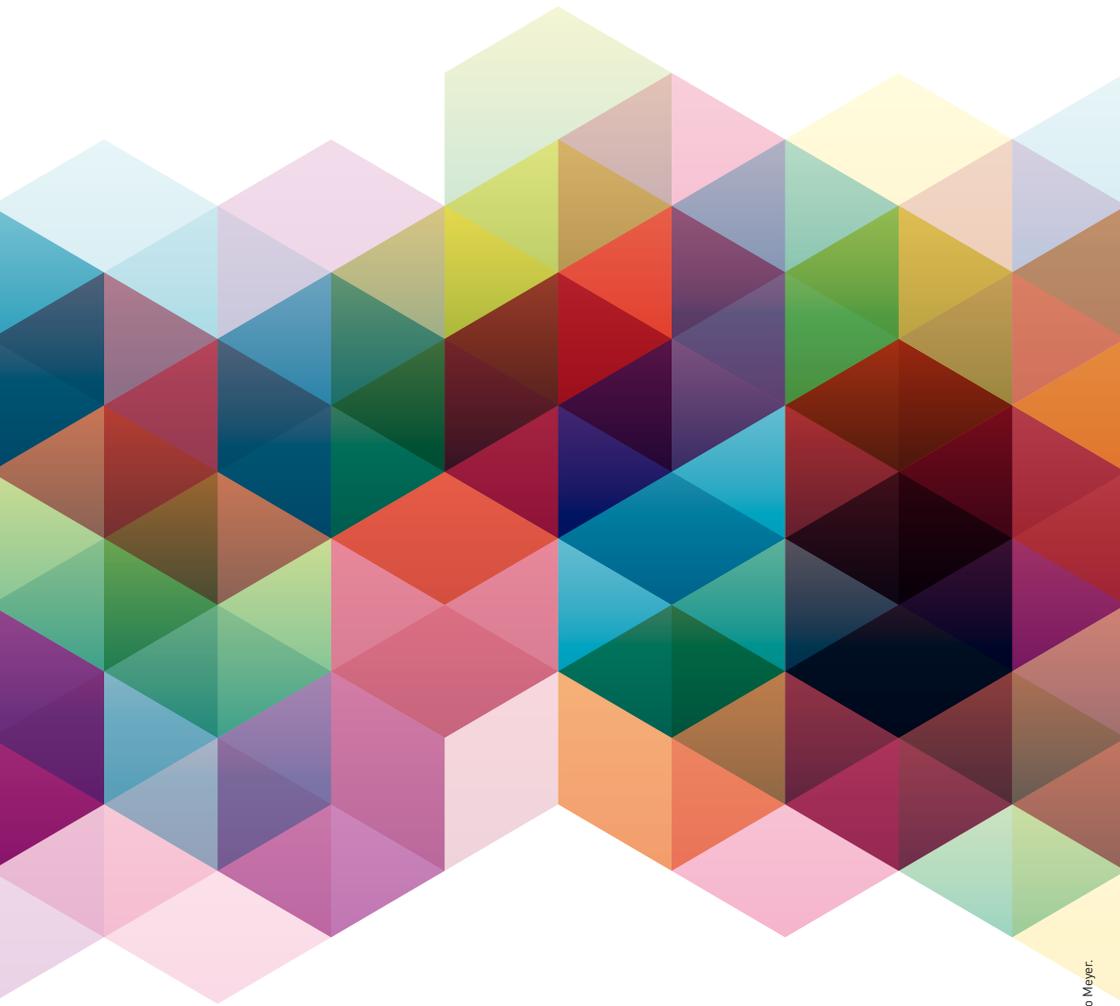
<https://ansm.sante.fr/Produits-de-sante/Vaccins>

Santé publique France

<https://santepubliquefrance.fr>

L'information proche de chez vous

Pour toute information ou conseil, n'hésitez pas à prendre contact avec votre médecin, votre pharmacien, votre sage-femme ou votre infirmier.



VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

